

Directives pour l'agent de contrôle du dopage (ACD) :

Formulaire de l'agent de contrôle du dopage

Les directives suivantes aideront l'agent de contrôle du dopage (ACD) à remplir le Formulaire de l'agent de contrôle du dopage créé par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Les directives suivantes s'appliquent à la version 4 (9-2015) du Formulaire de l'ACD.

Survol

Ce Formulaire de l'agent de contrôle du dopage a été créé afin d'harmoniser les documents et doit être rempli pour chaque mission de contrôle.

Consignes générales

- Écrire lisiblement en lettres majuscules et appuyer fermement sur le stylo afin que toutes les copies soient lisibles.
- Tracer un trait net sur les sections qui ne sont pas pertinentes.
- Remplir un Formulaire de l'ACD par mission de contrôle. Si la mission dure plus d'une journée, on doit utiliser un Formulaire de l'ACD distinct pour chaque journée de la mission.

Partie supérieure droite du formulaire

- Autorité de contrôle : L'ACD inscrira le nom de l'organisation qui a autorisé le contrôle (par ex., la fédération internationale ou l'organisation nationale antidopage).
- Autorité de prélèvement d'échantillons : L'ACD inscrira le nom de l'organisation qui lui a fourni la certification pour effectuer le prélèvement d'échantillons.
- Autorité de gestion des résultats : L'ACD inscrira le nom de l'organisation responsable de la gestion des violations potentielles des règles antidopage (par ex., la fédération internationale ou l'organisation nationale antidopage).

L'information ci-dessus figure dans l'ordre de mission correspondant dans ADAMS (si ADAMS est utilisé aux fins de gestion des ordres de mission).

Section 1 – Description de la mission

- Il est important que l'ACD remplisse tous les champs de cette section.
- Noter les informations suivantes : le code de mission de contrôle, la date de la séance, le nombre d'échantillons de sang ou d'urine prélevés (y compris les échantillons additionnels) et tous les membres du personnel de prélèvement des

échantillons (par ex., agents de contrôle du dopage, agents de prélèvement sanguin et escortes) qui ont pris part à la mission.

- Dans le cas des missions en compétition, cocher la case « En compétition » et noter le nom de l'événement.
- Dans le cas des missions hors compétition, cocher la case « Hors compétition » et noter le lieu du contrôle (lieu de la compétition, lieu de l'entraînement, domicile du sportif ou autre). Si la case « autre » est cochée, l'ACD doit préciser le genre d'endroit où a lieu la mission dans la case prévue à cet effet.

Section 2 – Sélection du sportif

- L'ACD doit répondre aux deux questions de cette section. Pour toute réponse négative (Non), il doit fournir plus de détails à la section 4 – Commentaires généraux et suggestions.

Section 3 – Prélèvement d'échantillon

- L'ACD doit répondre à toutes les questions de cette section et, s'il y a lieu, fournir plus de détails à la section 4 – Commentaires généraux et suggestions.
- Si l'ACD ou d'autres membres du personnel de prélèvement des échantillons reçoivent de l'information avant, pendant ou après la séance, la consigner à la section 4 – Commentaires généraux et suggestions, et, si l'espace est insuffisant, utiliser un Formulaire de rapport supplémentaire.
- Si l'identité du sportif n'est pas confirmée selon les critères établis par l'autorité de contrôle ou par l'autorité de prélèvement des échantillons, fournir toute information supplémentaire à la section 4 – Commentaires généraux et suggestions.

Section 4 – Commentaires généraux et suggestions

- L'ACD doit utiliser cette section pour noter tout détail additionnel sur les questions de la section 3 – Prélèvement d'échantillon.
- L'ACD doit noter toute autre information pertinente ou toute dérogation à la procédure standard en lien avec la séance de prélèvement d'échantillon qui n'a pas été notée ailleurs dans le formulaire.
- S'il ne dispose pas de suffisamment d'espace dans cette section, l'ACD doit remplir un Formulaire de rapport supplémentaire.
- Si l'ACD joint un Formulaire de rapport supplémentaire au Formulaire de l'ACD, il doit en noter le numéro. S'il n'utilise aucun Formulaire de rapport supplémentaire, l'ACD doit cocher la case « S/O ».

Section 5 – Confirmation

- L'ACD doit confirmer l'exactitude du rapport en écrivant son nom en lettres moulées et en signant à la section 5 – Confirmation, puis en notant la date à laquelle il remplit le Formulaire de l'agent de contrôle du dopage.

Documentation

- Toutes les copies du Formulaire de l'ACD doivent être envoyées à l'autorité de prélèvement d'échantillons.